

Lremontre
Dout 1185.

Lettres par les quelles apert que Germain
de Dout avoit acquis certains heritages de
l'eglise de Lremontre pour le cens annuel
de cinq sols payables au 1^{er} mars. Il est
specule qu'auec que led^e de Dout fit de plus
grandes acquisitions le cens augmentera a
proportion. f.